

N/REF : 14/05/2025 9H35 C:000053 I:02382
V/REF : AC/C19312
V/Email reçu le Mercredi 14/05/2025 à 9H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NMN
IMMEUBLE : NOMINOE - NMN
10, RUE NOMINOE
.
35600 REDON

Rennes, le 22 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 10 NOMINOE - MME BRIARD 06 44 91 76 11
LOGEMENT N° 015487, PORTE N°5487, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : DIAGNOSTIQUE MANQUE PRESSION D'EAU

Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : RÉDUCTEUR DE PRESSION HS
COUPURE D'EAU
DÉPOSE RÉDUCTEUR DE PRESSION DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN RÉDUCTEUR DE PRESSION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/05/25 à 17H20 Mme M. LE ROUX

14/05 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

L'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL185-Rempl.Réducteur de pression	1	90,00	90,00
	TOTAL H.T.			90,00
	T.V.A. a 10,00%			9,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.